

## NOTE D'INFORMATION SUR LA PROCEDURE ADMNISTRATIVE DE DEMANDE DE CLASSEMENT

## LES GRANDS PRINCIPES DU CLASSEMENT

Le classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.

La grille de classement contient 133 critères répartis en 3 grands chapitres : équipements, services au client, accessibilité et développement durable. Elle est annexée à ce document.

Les organismes étant autorisés à contrôler les meublés de tourisme sont réglementés ils peuvent être soit accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC), ou bien être visés au 2° de l'article L. 324-l du code du tourisme : L'Office de Tourisme d'Orelle est un organisme visé au 2° de l'article L. 324-1 du code du tourisme.

Pour la visite de son logement, le loueur du meublé (ou son mandataire) s'adresse à l'organisme de son choix parmi ceux figurant sur la liste des organismes accrédités ou agréés sur le site **d'ATOUT FRANCE**.

## Coûts des visites effectuées par l'Office de Tourisme d'Orelle

Typologie de meublé	Coût unitaire TTC
Studio et meublé 2 Pièces (1 chambre ou espace	80€
nuit*)	
Meublé 3 Pièces (2 chambres ou espaces nuit*).	110€
Meublé 4 Pièces et + (3 chambres/espace nuit* et	140€
+)	

<sup>\*</sup>Tous les « coins montagne », « coins nuit », alcôves, mezzanines ou autres espaces « avec couchage » sont comptés, dans le cas présent, comme « espace nuit ». Hors canapé lit, déjà compté dans le séjour considéré comme un espace Un tarif dégressif est appliqué, à partir de 2 meublés classés pour un même propriétaire.

Les remises étant appliquées sur les meublés les plus petits.

10% de remise sur le 2<sup>ème</sup> meublé, 15% sur le 3<sup>ème</sup>, 20% sur le 4<sup>ème</sup>, ... avec une remise plafonnée à 20%, quel que soit le nombre de meublé.

Exemple: 1 même propriétaire souhaite faire classer 4 studios

Coût studio 1:80.00€

Coût studio 2 : 80€-10% = 72.00€ Coût 3<sup>ème</sup> studio : 80€-20% = 64.00€ .....

Ces coûts sont totalement indépendants de tout autre activité réalisée par l'Office de Tourisme.

Vos contacts à l'Office de Tourisme d'Orelle

Charline Albertino, référente Vanessa Perret, suppléante

04 79 56 87 22 ou classement@orelletourisme.net